

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter. Entrée de Antoine THIBORD dans la SCEA SOMILU. Les biens ne sont pas libres.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	références cadastrales	Superficie objet de la demande	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
THIBORD ANTOINE	10220205	BERGENAY-LE-HAYER	000 YC 1 (J)	17.5015	GFA DE LA PICARDIE	25/11/22
			000 YC 1.(K)	17.5015	GFA DE LA PICARDIE	
			000 YC 2	0.3130	GFA DE LA PICARDIE	
		BOURDENAY	000 ZA 1	2.2980	GFA DE LA PICARDIE	
			POUY-SUR-VANNES	000 ZB 1	0.1760	
		000 ZB 3		0.3560	GFA DE LA PICARDIE	
		000 OA 353		0.0070	JEANNE Pierre	
		COURGENAY	000 OB 170 (K)	21.6249	GFA DE LA PICARDIE	
			000 ZB 3 (J)	7.2840	GFA DE LA PICARDIE	
					000 OA 244	

THIBORD ANTOINE	10220205	COURGENAY	000 0A 240	0.2610	GFA DE LUSSIN	25/11/22
			000 0A 146	20.8360	GFA DE LA PICARDIE	
			000 0B 44	0.2870	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 45	0.5190	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 46	0.4260	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 48	0.2850	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 49	0.2970	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 50	0.3550	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 51	1.0300	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 53	0.2150	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 54	0.2940	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 55	0.2510	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 56	0.2480	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 57	0.7600	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 58	0.3505	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 60	0.4475	KASPRZAK Jean-Michel KASPRZAK Philippe	
			000 0Y 49	0.9990	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 61	0.5030	KASPRZAK Jean-Michel KASPRZAK Philippe	
			000 0B 62	0.2260	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 63	0.3335	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 64	1.0550	GFA DE LUSSIN	
			000 0Y 160	0.1030	GFA DE LUSSIN	
			000 0B 65	1.0260	GFA DE LUSSIN	
000 0B 72	0.0230	GFA DE LUSSIN				
000 0Z 53	0.4540	GFA DE LUSSIN				
000 0B 631	0.3635	GFA DE LA PICARDIE				
000 0B 633	6.5067	GFA DE LA PICARDIE				

THIBORD ANTOINE	10220205	COURGENAY	000 OB 636	0.6037	GFA DE LA PICARDIE	25/11/22
			000 OB 638	0.8084	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 639	4.9595	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 642	0.0548	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 648	0.0277	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 650	3.1717	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 652	0.1956	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 662 (J)	0.8240	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 663	13.0717	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 664	1.2800	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 665	0.0070	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OY 6 (BJ)	3.6300	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OY 6 (BK)	3.6300	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OY 25	1.6220	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OY 157	1.4233	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OY 159 (J)	6.1298	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OY 159 (K)	6.0992	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OY 164 (J)	0.3169	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OY 164 (K)	0.9426	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OZ 50	3.2980	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 73	0.2000	GFA DE LUSSIN	
			000 OZ 99	0.1400	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 74	0.0980	GFA DE LUSSIN	
			000 OZ 170	0.8890	GFA DE LUSSIN	
			000 OZ 369	0.2860	GFA DE LUSSIN	
000 ZC 9	0.3120	GFA DE LUSSIN				
000 OB 84	0.0650	GFA DE LUSSIN				
000 OB 85	0.0095	GFA DE LUSSIN				

THIBORD ANTOINE	10220205	COURGENAY	000 OB 86	0.5745	GFA DE LUSSIN	25/11/22
			000 OB 163	0.3470	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 6	0.1980	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 164	0.4950	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 165	0.1785	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 12	0.6200	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 166	0.2555	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 13	0.7100	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 167	0.5115	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 14	0.4630	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 171	0.2550	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 42	0.1750	GFA DE LUSSIN	
			000 OB 5 (K)	5.3146	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 11	9.6310	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 15	10.0430	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 26 (J)	7.0548	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 26 (K)	7.0547	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 27	0.3160	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 32	0.2605	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 34	0.1850	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 41 (J)	5.4302	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 41 (K)	5.4302	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 41 (L)	10.8603	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 41 (M)	10.8603	GFA DE LA PICARDIE	
000 OB 52	2.0850	GFA DE LA PICARDIE				
000 OB 67	11.6410	GFA DE LA PICARDIE				
000 OB 71	0.0250	GFA DE LA PICARDIE				
000 OB 75	0.3700	GFA DE LA PICARDIE				

THIBORD ANTOINE	10220205	COURGENAY	000 OB 76	0.3300	GFA DE LA PICARDIE	25/11/22
			000 OB 77	0.0620	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 78	0.0350	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 79	0.1200	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 80	0.2590	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 81	0.9010	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 82	0.1670	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 83	0.1010	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 87	0.3740	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 88	0.0050	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 89	0.0250	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 90	0.0030	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 91	0.0120	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 92	0.2025	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 93	0.2025	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 94	0.0200	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 162 (J)	4.6700	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 162 (K)	4.6700	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 169	4.8972	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 170 (J)	7.2083	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 170 (L)	7.2083	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 619 (J)	0.0700	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 619 (K)	0.0700	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OB 625	0.0474	GFA DE LA PICARDIE	
000 OB 627	0.3665	GFA DE LA PICARDIE				
000 OB 629	0.0438	GFA DE LA PICARDIE				
000 OA 147	31.0000	GFA DE LA PICARDIE				
000 OA 148	4.5030	GFA DE LA PICARDIE				

THIBORD ANTOINE	10220205	COURGENAY	000 OA 149	0.4310	GFA DE LA PICARDIE	25/11/22		
			000 OA 239	0.6730	GFA DE LUSSIN			
			000 OA 243	0.1122	VAN KEMPLEN Johannes VAN KEMPLEN Marie-Christine VAN KEMPLEN Willem VAN KEMPLEN Maatje			
			000 OA 245	1.0810	GFA DE LUSSIN			
			000 OA 349	0.0090	GFA DE LUSSIN			
			000 OA 352	0.0180	THIBORD Michel			
			000 OA 357	0.0070	THIBORD Michel			
			000 OA 361	0.0020	GUILLEMIN Michèle			
			000 ZB 3 (K)	7.2840	GFA DE LA PICARDIE			
			000 ZB 4	2.8560	GFA DE LA PICARDIE			
			000 OB 1	27.4160	GFA DE LA PICARDIE			
			000 OB 4	5.5760	GFA DE LA PICARDIE			
			000 OB 5 (J)	2.6574	GFA DE LA PICARDIE			
			000 ZE 71 (K)	2.8993	SCEA SOMILU			
			000 ZE 36 (K)	3.2768	SCEA SOMILU			
		000 ZE 36 (J)	1.0922	SCEA SOMILU				
		000 ZI 62	2.2110	SCEA SOMILU				
		000 ZE 71 (J)	1.8069	SCEA SOMILU				
		000 ZE 37	1.1250	SCEA SOMILU				
		000 OX 4	1.6910	SCEA SOMILU				
		000 OX 3	5.4820	SCEA SOMILU				
		000 OX 2	0.5130	SCEA SOMILU				
		000 ZN 14 (J)	0.2842	BOUDIN Danielle				
		000 ZN 10	6.6368	BOUDIN Danielle				
		000 ZI 26 (J)	2.2711	COMMUNE DE FOISSY-SUR-VANNE				
				MOLINONS				
				FOISSY-SUR-VANNE				

THIBORD ANTOINE	10220205	FOISSY-SUR-VANNE	000 ZA 11	0.8740	SCEA SOMILU	25/11/22
			000 OE 134 (J)	50.0000	SCEA SOMILU	
			000 OE 119	7.9840	SCEA SOMILU	
			000 OE 101 (K)	2.2965	SCEA SOMILU	
			000 OE 101 (J)	48.2270	SCEA SOMILU	
			000 OE 94	0.3263	SCEA SOMILU	
			000 OE 7	0.8525	SCEA SOMILU	
			000 OE 4	21.0000	SCEA SOMILU	
			000 OE 75 (K)	11.6060	BOUDIN Danielle	
			000 ZN 14 (K)	0.2843	BOUDIN Danielle	
			000 ZI 27 (J)	0.5434	BOUDIN Danielle	
			000 ZI 26 (L)	2.2712	COMMUNE DE FOISSY-SUR-VANNE	
			000 ZI 26 (K)	4.5423	COMMUNE DE FOISSY-SUR-VANNE	
			000 ZI 25 (K)	0.6900	COMMUNE DE FOISSY-SUR-VANNE	
			000 ZI 25 (J)	0.6900	COMMUNE DE FOISSY-SUR-VANNE	
			000 ZI 24 (K)	2.1770	BOUDIN Danielle	
			000 ZI 24 (J)	2.1770	BOUDIN Danielle	
			000 ZI 23 (K)	1.9381	SCEA SOMILU	
			000 ZI 23 (J)	1.9380	SCEA SOMILU	
			000 ZI 19	4.5640	SCEA SOMILU	
			000 ZI 18	21.2000	COMMUNE DE FOISSY-SUR-VANNE	
000 ZE 66 (L)	2.5898	SCEA SOMILU				
000 ZE 66 (K)	9.8007	SCEA SOMILU				
000 ZE 66 (J)	1.7060	SCEA SOMILU				
000 ZA 12	0.6830	SCEA SOMILU				

THIBORD ANTOINE	10220205	FOISSY-SUR-VANNE	000 ZA 10	2.1210	SCEA SOMILU	25/11/22	
			000 ZA 8	0.0330	SCEA SOMILU		
			000 ZA 1	8.8490	SCEA SOMILU		
			000 OE 138	0.4820	SCEA SOMILU		
			000 OE 136	0.0061	SCEA SOMILU		
			000 OE 134 (K)	11.9440	SCEA SOMILU		
			000 OE 129	26.1166	BOUDIN Danielle		
			000 OE 127	8.9034	BOUDIN Danielle		
			000 OE 118	7.0160	BOUDIN Danielle		
			000 OE 80 (L)	3.5451	BOUDIN Danielle		
			000 OE 80 (K)	3.5451	BOUDIN Danielle		
			000 OE 80 (J)	14.1808	BOUDIN Danielle		
			000 OE 75 (J)	23.2120	BOUDIN Danielle		
			000 OE 68	0.3005	BOUDIN Danielle		
			000 OE 67	2.1370	BOUDIN Danielle		
			000 OE 6	9.9860	SCEA SOMILU		
			000 AH 45 (K)	2.2000	SCEA SOMILU		
			000 AH 45 (J)	1.1790	SCEA SOMILU		
			SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES	000 OC 1	0.6050		GFA DE LUSSIN
				000 OC 3	0.5860		GFA DE LUSSIN
000 OC 6	0.2110	GFA DE LUSSIN					
000 OC 8	0.3495	GFA DE LUSSIN					
000 OC 10	0.4920	GFA DE LUSSIN					
000 OC 11	0.2810	GFA DE LUSSIN					
000 OC 14	0.1800	GFA DE LUSSIN					
000 OC 15	0.1810	BOUDIER Philippe					
000 OC 16	0.1810	SCEA SOMILU					
000 OC 20	0.2640	THIBORD Marie-Britte					

THIBORD ANTOINE	10220205	SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES	000 OC 23	0.6830	THIBORD Marie-Brigitte	25/11/22
			000 OC 24	0.2220	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 26	0.1920	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 28	0.0960	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 29	0.0960	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 30	0.2460	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 31	0.4900	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 32	0.2165	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 33	0.2135	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 34	0.3920	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 51	4.6550	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 64	0.5600	VAN STRIEN Dingenus VAN STRIEN Jean	
			000 OC 70	0.1550	VAN STRIEN Arnaud	
			000 OC 96	1.1660	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OC 98	2.2170	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 103	0.1250	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 188	0.1060	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 189	0.0300	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 191	0.0100	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 236	0.4360	THIBORD Marie-Brigitte	
000 OC 270	0.2160	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OC 271	0.4420	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OC 272	0.1240	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OC 274	0.3220	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OC 275	0.4090	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OC 276	0.3460	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OC 277	0.3270	THIBORD Marie-Brigitte				

THIBORD ANTOINE	10220205	SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES	000 OC 280	0.1270	THIBORD Marie-Brigitte	25/11/22
			000 OC 281	0.2070	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 282	0.9430	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 283	0.1420	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 284	0.1870	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 285	0.2250	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 286	0.2100	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 287	0.1170	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 289	0.2300	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 290	0.2400	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 306	0.1860	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 313	0.9600	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 315	10.1730	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 318	9.3350	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 319	0.5810	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 324	0.3210	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OC 326	0.1590	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OC 327	8.0060	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 71	4.1420	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 73	0.6930	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 77	4.7320	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 78	4.5665	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 80	1.0710	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 81	3.4790	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 82	0.3320	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 83	0.6190	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 84	0.5280	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 85	0.4430	GFA DE LUSSIN	

THIBORD ANTOINE	10220205	SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES	000 OC 86	0.4420	THIBORD Marie-Brigitte	25/11/22
			000 OC 87	0.2180	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 88	0.2260	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 92	1.0230	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 97	2.3350	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 273	0.4850	THIBORD Antoine	
			000 OD 517	0.0960	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 524	0.1630	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 525	0.1730	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 532	0.2675	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 533	0.0070	GFA DE LUSSIN	
			000 OD 534	0.0090	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 535	0.0250	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 536	0.2920	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 542	0.0550	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 543	0.0250	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 544	0.0250	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 545	0.0570	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 546	0.4435	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 553	0.0990	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 561	0.1230	SCEA SOMILU	
			000 OD 562	0.1555	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 570	0.1300	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 586	0.1915	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 591	0.0755	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 592	0.0700	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 598	0.1450	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 621	0.1195	THIBORD Marie-Brigitte	

THIBORD ANTOINE	10220205	SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES	000 OD 630	0.0805	THIBORD Marie-Brigitte	25/11/22
			000 OD 635	0.1010	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 638	0.2905	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 641	0.4470	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 642	0.2050	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 651	0.6750	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 654	0.1920	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 655	1.2095	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 658	0.1590	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 662	0.6285	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 663	0.6205	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 667	0.8960	PRIN Michel	
			000 OD 672	0.3500	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 684	0.1305	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 685	0.0420	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 691	0.0065	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 94	1.4870	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OC 93	0.3300	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OC 91	2.0700	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OC 67	0.6180	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 66	1.3860	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 65	1.8140	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 63	0.9360	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 60	0.3280	GFA DE LUSSIN	
			000 OC 323	3.2200	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OC 2	0.2300	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 4	0.1860	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 72	0.3480	BRULEY NORBERT	

THIBORD ANTOINE	10220205	SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES	000 OC 89	9.0070	GFA DE LA PICARDIE	25/11/22
			000 OD 670	0.2790	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 5	0.3880	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 12	0.4610	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 13	0.2940	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 17	0.1300	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 18	0.1300	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 27	0.0960	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 69	0.1550	BRULEY NORBERT	
			000 ZH 25	4.2840	GFA DE LUSSIN	
			000 OD 669	0.9300	GFA DE LA PICARDIE	
			000 OD 603	0.1415	SCEA SOMILU	
			000 OC 68	1.0000	GFA DE LUSSIN	
			000 OD 624	0.0760	GFA DE LUSSIN	
			000 OD 640	0.7225	GFA DE LUSSIN	
			000 OD 643	4.2085	GFA DE LUSSIN	
			000 OD 668	3.5000	GFA DE LUSSIN	
			000 ZE 49	1.1350	GFA DE LUSSIN	
			000 ZE 50	1.6960	GFA DE LUSSIN	
			000 ZE 90	0.1980	GFA DE LUSSIN	
000 OD 650	0.2995	ADAM Jean-Claude				
000 OC 22	0.3890	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OC 25	0.1910	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OD 554	0.1300	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OD 569	0.0905	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OD 571	0.3140	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OD 597	0.1910	THIBORD Marie-Brigitte				
000 OD 609	0.1620	THIBORD Marie-Brigitte				

THIBORD ANTOINE	10220205	SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES	000 OD 610	0.4825	THIBORD Marie-Brigitte	25/11/22
			000 OD 616	0.0620	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 622	0.5890	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 636	0.1015	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OD 639	0.1000	THIBORD Marie-Brigitte	
			000 OC 19	0.2290	THIBORD Marie-Brigitte	
		VILLENEUVE L ARCHEVEQUE	000 ZM 48	38.3570	VINCENT Philippe	
			000 ZM 56 (J)	0.2360	SARL OMV	
			000 ZM 56 (K)	0.1180	SARL OMV	
		LES VALLEES DE LA VANNE	000 WI 25	1.1835	SA GESTION DES EAUX DE PARIS	
			000 WI 23	0.4000	COMMUNE DE FOISSY- SUR-VANNE	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site

<https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Forêt-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEA GRUAT	10220215	CHAVANGES	5.2719	000 YT 10	VINCENT Damien	25/11/22
			2.0372	000 YT 6		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter. Les biens ne sont pas libres. Entrée de Gaëlle DIMANCHE dans la SCEA LES BELLES CHAUMES.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEA LES BELLES CHAUMES (Gaëlle DIMANCHE)	10220228	RIGNY-LE-FERRON SAINT-LOUP- DE-BUFFIGNY	2.5000	000 ZH 34 (K)	DIMANCHE Damien	25/11/22
			0.8400	000 AB 113	BILLAUELLE Jean-Marc	
			1.4907	000 ZP 20		
			0.7378	000 ZS 25		
			1.9726	000 ZS 27 (A)		
			0.1185	000 ZS 27 (B)		
			5.1916	000 ZT 3 (A)		
			0.1429	000 ZT 3 (B)		
			0.0792	000 ZO 3	DENIS Joël	
			0.7268	000 ZO 5 (A)		

SCEA LES BELLES CHAUMES (Gaëlle DIMANCHE)	10220228	SAINT-LOUP- DE-BUFFIGNY	0.1088	000 ZO 5 (B)	DENIS Joël	25/11/22		
			0.7514	000 ZO 5 (C)				
			5.9220	000 ZO 6 (A)				
			0.0559	000 ZO 6 (B)				
			3.9522	000 ZO 29 (A)			BAJEK Christophe	
			0.6888	000 ZP 18 (A)			DENIS Joël	
			0.3156	000 ZP 18 (B)				
			0.7466	000 ZP 19 (A)				
			4.0888	000 ZP 19 (B)				
			7.8090	000 ZK 1				BAJEK Jocelyne
			0.8500	000 ZK 2				
			0.7140	000 ZK 3				
			1.1000	000 ZK 4				
			0.2835	000 ZT 1				
			0.2858	000 ZT 2				
			1.0553	000 ZO 1 (A)				DENIS Bernard
			0.7825	000 ZO 1 (B)				
			0.1557	000 ZO 1 (C)				
			2.3307	000 ZO 2 (A)				
			1.0322	000 ZO 2 (B)				
			0.0370	000 ZO 2 (C)				
			0.2078	000 ZO 2 (D)				
			0.1476	000 ZO 2 (E)				
			0.4601	000 ZO 2 (F)				
			2.1903	000 ZO 36 (A)				
			0.1102	000 ZO 36 (Z)				
			7.1935	000 ZR 34				

SCEA LES BELLES CHAUMES (Gaëlle DIMANCHE)	10220228	FERREUX-QUINCEY	2.7300	311 ZC 113	BILLAUDELLE Jean-Marc	25/11/22
			3.6394	311 ZC 133		
			3.6394	311 ZC 134	BAJEK Jocelyne	
			3.6394	311 ZC 135	DENIS Bernard	
			3.6394	311 ZC 136	DENIS Joël	
			3.5146	311 ZC 128	BAJEK Jocelyne	
			2.5135	311 ZC 119		
			2.5255	311 ZC 120		
			2.2554	311 ZC 110	BILLAUDELLE Jean-Marc	
			1.1395	000 YN 5 (J)	BAJEK Christophe	
			1.6590	000 YN 5 (K)		
			5.7953	000 YN 5 (L)		
			0.4515	000 YN 5 (M)		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEA des 2 T	10220229	PRÉMIERFAIT LES GRANDES-CHAPELLES	0.8000	000 ZH 38	DAPREMONT Teddy	25/11/22
			12.5500	000 ZC 22		
			7.6160	000 ZB 18		
			19.1120	000 ZC 5	DAPREMONT Christine	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
GOUTHIERE CASSANDRA	10220230	ARRENTIÈRES	0.1020	000 ZE 14	BLONDEL Samuel	25/11/22

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL JACQUINOT	10220231	COUSSEGREY	3.3374	000 ZM 84	JORRY Lucien	25/11/22
			0.0190	000 ZI 12	BOURGEOIS Daniele	
			3.6116	000 ZL 37		
			2.2850	000 ZM 34	FAUCHE Micheline	
			0.7909	000 ZN 8	BAULEY Lysiane	
			0.3980	000 ZI 25	BEAUDEMON Monique	
			2.0567	000 ZO 36		
			2.0350	000 ZP 31	BOULARD Georgette	
			0.7293	000 ZN 49		
			0.3374	000 ZM 18		

EARL JACQUINOT	10220231	COUSSEGREY	2.6471	000 ZI 21	GAUTHIER Daniel	25/11/22	
			2.8228	000 ZM 20			
			0.7600	000 ZN 40			
			0.0245	000 ZI 11			BOURGEOIS Daniele
			1.9614	000 ZN 18			BOULARD Gabin, BOULARD Louison, BOULARD Margaux
			2.5121	000 ZO 33			
		LIGNIÈRES	0.9170	000 ZI 223	BOURGEOIS Daniele		
			1.1483	000 ZI 224			
			0.4705	000 ZI 135 (J)	BOULARD Georgette		
			0.4705	000 ZI 135 (K)			
			0.2030	000 ZI 136 (J)			
			0.2030	000 ZI 136 (K)			

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEV DODELOT	10220232	LES RICEYS	0.7145	000 ZS 110 (p)	LAMOUREUX Yves	25/11/22

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SIMONNOT GRÉGOIRE	10220235	DIENVILLE	2.4284	000 ZO 20	SIMONNOT Grégoire	25/11/22

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
DUPONT TONY	10220234	JUVANZÉ UNIENVILLE	1.3800	000 ZA 4	VIOLETTE Gilbert, VIOLETTE Gisèle	25/11/22
			0.0940	000 ZM 126		
			0.1107	000 E 568		
			2.5400	000 ZE 14		
			0.0895	000 C 153		
			0.2706	000 C 154		
			0.4691	000 C 155		
			0.0630	000 C 203		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Controle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL GAYET-JACQUEMIER	10220238	LOCHES-SUR-SOURCE	0.1635	000 ZM 237 (J)	GAYET Eliane, GAYET Pierre	25/11/22
			0.4816	000 ZM 40	LE BRUN Arlette	
			0.1939	000 ZM 45		
			0.1861	000 ZM 49	GAYET Eliane, GAYET Claudine	
			0.1670	000 ZI 22		
			0.2565	000 ZK 80	GAYET Pierre	
			0.3443	000 ZM 54		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEA EVERIC	10220239	TROUANS	2.9900	000.ZI1	GILLERON Prince, MASINA BATESA Nona	25/11/22

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.